



TRAVAILLER EN COUPLE

(1 jour avec suite envisagée au printemps 2024)

Objectifs :

S'interroger sur son fonctionnement professionnel à 2 et prendre du recul. Analyser les difficultés rencontrées et échanger avec d'autres agriculteurs travaillant en couple.

Au programme:

- Avantages et inconvénients de travailler en couple: satisfactions, malaises...
- Travail en couple: historique, typologie, enjeux et contrats cachés, statuts juridiques sociaux et fiscaux...
- Couple dans la vie et associés au boulot
- Epanouissement individuel et place de chacun
- Organisation, communication

Intervenantes:

Pascale Calderan, formatrice-conseillère relations humaines, communication et organisation du travail à l'ATAG (Association Tarnaise pour l'Agriculture de Groupe)

Laetitia Brusaud : animatrice ADEAR 65



Mardi 21 Nov 2023



Benqué (65130 - salle des fêtes)



9h30-12h30
13h30-17h30



Repas partagé le midi
Prévoir un pique-nique



Chef.fe.s d'exploitation
Cotisant.e.s solidaires
idéalement EN COUPLE



245€ par Vivéa
90€ pour les non Vivéa
(payable en plusieurs fois; petits budgets nous contacter)



ADEAR
DES HAUTES-PYRENEES
POUR S'INSTALLER PAYSAN.NE

Ne pas jeter sur la voie publique



Fonds pour
la Formation
des Entrepreneurs
du Vivant



BULLETIN D'INSCRIPTION

TRAVAILLER EN COUPLE (1 jour)

DATE : Mardi 21 novembre 2023

NOM :

PRÉNOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

.....

CP :

COMMUNE :

TÉLÉPHONE :

EMAIL :

DATE DE NAISSANCE (exigée par

VIVEA):

PRÉCISION SUR VOTRE STATUT :

Cotisant solidaire Chef d'exploitation

Porteur de projet

Autre, précisez:

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION :
Quelles sont les pratiques et expériences que
vous souhaitez acquérir?

.....

.....

J'autorise l'ADEAR 65 à communiquer mes
coordonnées pour un éventuel covoiturage

J'ai pris connaissance des conditions
Générales.

Fait à:

Le:

Signature :

INSCRIPTION :

Veillez retourner le bulletin d'inscription
à l'adresse suivante:



ADEAR65
21 rue des Thermes
65200 Bagnères de Bigorre

Pour plus de renseignements:

confadear65@orange.fr
05 62 95 30 29
06 07 26 81 89



ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

N°d'activité: 73650071265

COÛT ET PRISE EN CHARGE : L'adhésion à l'association sera demandée le jour de la formation (30€/an). La totalité du coût de la formation peut être prise en charge pour les agriculteurs et cotisants solidaires à jour de leur cotisation Vivéa. Le repas et les frais de déplacement sont à la charge des stagiaires.

CONDITIONS GÉNÉRALES :

- Les sessions sont destinées en priorité aux agricul-teurs/trices, conjoint.e.s collabora-teurs-trices, cotisant.e.s solidaires. Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point accueil installation.
- Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage (dates, horaires, lieux, intervenants, programme détaillé) sont communiquées aux participants au moins 5 jours avant le démarrage de la formation
- En cas de refus d'une formation par VIVEA, elle pourra être annulée ou les conditions financières pourront être changées.
- Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant
- Une inscription est un engagement même si nous ne demandons pas de caution. En cas d'annulation de votre part sans justification dans les 48h, nous nous réservons le droit de ne pas vous prendre sur de prochaines formations en cas de sur-nombre.

Crédit d'impôt : si vous êtes au régime d'imposition au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

Modalités de fin de formation :

Une attestation de participation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

Ne pas jeter sur la voie publique

Mode d'évaluation : Fiche d'autoévaluation et questionnaire de satisfaction globale